



Rapport

**DU COMITÉ DE SAGES
SUR L'IDENTITÉ DE GENRE**

SOMMAIRE

© Gouvernement du Québec
[ISBN 978-2-555-01325-4 \(PDF\)](#)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Mandat du comité	5
Introduction.....	6
Chapitre 1 – L’identité de genre : un phénomène en évolution.....	6
Chapitre 2 – Droits, discrimination et vie privée	7
Chapitre 3 – Les soins d’affirmation de genre	9
Chapitre 4 – Le milieu de l’éducation	12
Chapitre 5 – Espaces réservés et sport.....	14
Conclusion	17

MANDAT DU COMITÉ

Le 5 décembre 2023, la ministre de la Famille, M^{me} Suzanne Roy, annonçait la création du Comité de sages sur l'identité de genre (Comité). L'annonce s'inscrivait dans un contexte de tensions sociales. En septembre, des manifestations et des contre-manifestations en lien avec les cours d'éducation à la sexualité, dont l'introduction de notions sur le genre, avaient eu lieu au Québec et ailleurs au Canada. Le premier ministre du Québec, M. François Legault, avait alors lancé un appel au calme, puis confié à M^{me} Roy la responsabilité de mettre sur pied notre comité.

À l'instar d'autres gouvernements, celui du Québec est de plus en plus appelé à se prononcer sur des questions liées à l'identité de genre. Afin de pouvoir prendre des décisions de manière plus éclairée en la matière, il nous a confié le mandat suivant :

- Brosser un portrait de la réalité québécoise.
- Recenser les politiques publiques, les pratiques et les directives québécoises dans plusieurs secteurs (éducation, sports et loisirs, famille, santé et services sociaux, sécurité publique, etc.).
- Analyser leurs effets potentiels sur l'ensemble de la société québécoise.
- Recenser, comparer et analyser les politiques, directives et pratiques mises en place au sein des États comparables au Québec.
- Identifier les principaux enjeux à approfondir pour la suite.
- Collaborer étroitement avec le Conseil québécois LGBT.

Nous remercions la ministre pour la confiance et l'autonomie qu'elle nous a accordées dans la réalisation de notre mandat.

Les membres du Comité

Diane Lavallée, présidente

Patrick Taillon, membre

Jean-Bernard Trudeau, membre

INTRODUCTION

La question de l'identité de genre est complexe et touche à plusieurs aspects de la vie, tels que l'accès aux soins, le bien-être psychologique et physique, le respect de la dignité, la lutte contre les discriminations, la sécurité et la vie privée. La recherche d'un équilibre entre la prise en compte des droits, des préoccupations et des intérêts de chacune et chacun pose d'importants défis. Comment la majorité de la population et les personnes issues de la diversité de genre peuvent-elles mieux vivre ensemble? Comment répondre aux besoins de tout le monde, dans toutes les sphères de la société et dans différents espaces — comme les milieux sportifs, les vestiaires, les toilettes ou, encore, les centres de détention et les centres d'hébergement?

Nous avons réfléchi à ces questions en nous plaçant, d'abord et avant tout, à l'écoute des préoccupations exprimées. En cela, ce rapport se veut autant le miroir des consultations que nous avons tenues qu'un ensemble d'avenues à explorer mises à la disposition du gouvernement et des parlementaires. S'il met en lumière certains défis, il parvient aussi à faire ressortir des points de convergences sur la manière d'adapter progressivement nos pratiques à la diversité de genre, et ce, dans le respect des droits de chaque personne.

Ce sommaire regroupe l'ensemble des enjeux et des avenues à explorer dans notre rapport. Il ne s'agit ni d'un résumé des différents propos entendus pendant nos consultations ni d'un résumé de l'argumentaire au soutien des orientations émises par les membres du Comité.

CHAPITRE 1 – L'IDENTITÉ DE GENRE : UN PHÉNOMÈNE EN ÉVOLUTION

Les propos recueillis par le Comité révèlent des enjeux fondamentaux, au croisement des savoirs scientifiques, des expériences vécues et des choix de société. Ce chapitre met en lumière les tensions sous-jacentes qui traversent la compréhension de ce qu'est l'identité de genre, tout en ouvrant sur des pistes concrètes pour mieux nommer, mieux comprendre et mieux agir. Avancer sereinement suppose de reconnaître la complexité des faits, de résister aux simplifications et de redonner toute sa place à une parole nuancée, informée et constructive.

Enjeux et avenues à explorer

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. La coexistence des notions de sexe et de genre.
2. La hausse des statistiques relatives à la dysphorie et à l'incongruence de genre.
3. La collecte des données statistiques.
4. La polarisation et la radicalisation des termes du débat observé dans de multiples milieux.
5. L'usage d'une terminologie officielle par l'État susceptible de rallier tout le monde et de répondre aux diverses préoccupations.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d’explorer ou d’approfondir les avenues suivantes :

1. Distinguer rigoureusement les notions de sexe et de genre.
2. Recueillir des données statistiques tant sur les personnes de la diversité de genre que sur les hommes et les femmes biologiques.
3. S’assurer que les données utilisées par les organismes gouvernementaux lors du développement des politiques et dans les programmes scolaires reflètent à la fois la réalité biologique binaire du sexe et la situation particulière des personnes trans ou non binaires.
4. Effectuer des études et des recherches pour mieux comprendre la hausse des demandes de transition chez les jeunes, et particulièrement chez les adolescentes.
5. Suivre les actuelles recommandations de l’Office québécois de la langue française en matière d’écriture épiciène.
6. Lutter contre la polarisation des débats et les phénomènes d’autocensure qui en découlent, particulièrement dans les universités, le milieu scientifique et parmi les membres des ordres professionnels.

CHAPITRE 2 – DROITS, DISCRIMINATION ET VIE PRIVÉE

L’évolution des droits des personnes trans ou non binaires au Québec témoigne d’une volonté réelle d’inclusion et de respect à leur endroit. Nos consultations ont cependant révélé qu’il existe un écart entre, d’un côté, l’évolution du cadre législatif ou les efforts déployés par l’État québécois pour lutter contre la transphobie et, de l’autre, les discriminations directes et indirectes qui subsistent. Sur le terrain, la promesse d’égalité ne se concrétise pas toujours.

Si le droit à l’égalité est au cœur de ce chapitre, s’ajoutent aussi des enjeux de sécurité et de vie privée, notamment en ce qui concerne le processus de changement d’identité légale et la collecte de renseignements personnels. Ressortent également certaines ambiguïtés conceptuelles dans ses modalités d’application.

Enjeux et avenues à explorer

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. La concrétisation de la promesse d’égalité et de la protection contre la discrimination.
2. La préservation de la confidentialité et du respect de la vie privée.
3. Une collecte de données fiables, distincte selon le sexe et le genre.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d’explorer ou d’approfondir les avenues suivantes :

1. Poursuivre la tradition de l’Assemblée nationale du Québec de légiférer sur les questions de diversité sexuelle et de genre en s’appuyant sur des consensus transpartisans et en veillant à ce que les réformes bénéficient de larges soutiens politiques.

2. Mettre à jour la Politique de lutte contre l'homophobie et la transphobie de 2009 et mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental 2023-2028, puis en faire le bilan (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie).
3. Former et sensibiliser prioritairement les personnes qui interagissent régulièrement avec les citoyennes et citoyens des divers secteurs de l'administration publique afin de respecter l'identité de genre des usagères et usagers, notamment en utilisant les pronoms et prénoms appropriés.
4. Maintenir le soutien des lignes d'écoute spécialisées pour les personnes trans ou non binaires qui subissent de l'intimidation ou de la discrimination (organismes communautaires).
5. Outiller les témoins d'actes d'intimidation pour les rendre aptes à intervenir de manière appropriée en cas d'agressions, puis soutenir les victimes, et ce, dans des sphères particulièrement à risque comme l'école, les milieux du sport, du loisir et de la santé ainsi que dans les lieux de travail (ministère de l'Éducation [MEQ], ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], ministère du Travail, ministère de la Famille).
6. Poursuivre le développement de meilleures relations entre les services policiers et les groupes représentant les intérêts des minorités de genre (services policiers et groupes communautaires).
7. Poursuivre et accentuer la mise en œuvre des modes alternatifs de résolution de différends lorsque des manifestations d'intolérance se déroulent dans divers milieux (ministère de la Justice en collaboration avec les ministères concernés).
8. Favoriser l'accès à la justice pour les personnes trans ou non binaires, notamment au moyen du dispositif gratuit de plaintes et d'enquêtes de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (CDPDJ, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ministère du Travail, Commission des services juridiques, Protecteur du citoyen, etc.).
9. Distinguer rigoureusement, dans la collecte de données, les informations relatives au sexe (biologique) de celles relatives au genre (identité de genre).
 - Réduire la collecte et la diffusion des informations relatives au sexe ou au genre aux situations où elles sont utiles, nécessaires ou justifiées par l'intérêt public (ministères et organismes gouvernementaux).
 - Éviter de qualifier de « mention de sexe » des informations relatives au genre, et vice versa, notamment sur les actes de l'état civil, et faire en sorte que les informations collectées respectent les différences conceptuelles entre sexe et genre.
 - Favoriser l'expression « marqueur d'identité » lorsque, au moment de la diffusion de l'information, il devient nécessaire de s'adapter aux préférences individuelles des usagères et usagers en ce qui concerne leur identité.
10. Garantir la protection des renseignements personnels et, plus particulièrement, des informations relatives au sexe à la naissance des personnes trans ou non binaires, lorsqu'il est nécessaire qu'ils figurent au dossier.

CHAPITRE 3 – LES SOINS D’AFFIRMATION DE GENRE

La question des soins d’affirmation de genre mobilise à la fois les savoirs cliniques, les réalités humaines et les principes éthiques. Chaque situation est unique, souvent complexe, et appelle un accompagnement individualisé et rigoureux. Au fil des consultations, le Comité a observé des disparités importantes dans les pratiques, des besoins criants de formation, des préoccupations à propos du consentement et des interrogations sur l’état des connaissances à long terme. Ce chapitre propose des balises pour renforcer la qualité, la cohérence et la sécurité des soins offerts à toutes les personnes concernées, dans une perspective d’écoute, de prudence et de responsabilité partagée.

Enjeux et avenues à explorer

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. Le manque d’uniformité dans les pratiques d’évaluation et d’interventions psychosociales ou médicales des personnes désireuses de recevoir des soins d’affirmation de genre.
2. Un risque pour la protection du public dans les cas où la pratique professionnelle ne répond pas aux meilleures normes.
3. Une méconnaissance ou une connaissance partielle des standards de soins pour les personnes de la diversité de genre chez plusieurs professionnelles et professionnels.
4. La complexité des standards de soins de l’Association professionnelle mondiale pour la santé des personnes transgenres (World Professional Association for Transgender Health) auxquels le Québec adhère et l’absence de lignes directrices propres au Québec en soutien à la pratique.
5. Le manque de formation sur la diversité de genre dans le réseau de la santé et des services sociaux.
6. Les longs délais d’attente pour l’accès aux soins, qui viennent accroître la détresse de la patientèle et placent le personnel soignant dans une situation délicate.
7. Le manque de communication, dans certains cas, avec les parents (ou les tuteurs et tutrices), qui peut entraîner des conséquences sur la connaissance de l’historique de la personne mineure, le soutien offert par ses parents et l’accompagnement de ces derniers.
8. La méfiance d’une partie de la population, et plus particulièrement des parents de jeunes souffrant de dysphorie de genre, envers les intervenants psychosociaux ou médicaux.
9. Le manque de données et d’études sur les effets à long terme des soins d’affirmation de genre, en général.
10. La polarisation et la très grande difficulté de débattre, dans une approche scientifique, de certaines questions entourant les soins d’affirmation de genre.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d'explorer ou d'approfondir les avenues suivantes :

1. Poursuivre la formation des membres du corps professionnel des services sociaux et de la santé (santé mentale et santé physique) en matière d'évaluation et de reconnaissance adéquates de l'incongruence de genre, ou dysphorie de genre (avec ou sans détresse), et de ses impacts ainsi qu'en ce qui a trait aux interventions possibles, et conséquemment :
 - Assurer une coordination interprofessionnelle pour définir un socle de compétences et combler les lacunes dans les formations existantes (milieux universitaires en collaboration avec les ordres professionnels concernés);
 - Intégrer les avancées scientifiques et les meilleures pratiques dans les programmes de formation de base (milieux universitaires) et en continu (milieux universitaires, ordres professionnels et réseau de la santé et des services sociaux).
2. Revoir les codes de déontologie des ordres professionnels afin d'y inscrire explicitement le respect de l'expression et de l'identité de genre dans le cadre de la relation professionnelle, de façon à prévenir toute discrimination (Office des professions du Québec et ordres professionnels).

Suivant les standards de soins reconnus par les ordres professionnels :

3. Garantir une évaluation professionnelle rigoureuse dans un cadre interdisciplinaire (ordres professionnels concernés) :
 - Développer un cadre d'évaluation et de suivi interdisciplinaire adapté aux enfants ainsi qu'aux adolescentes et adolescents qui rend incontournable l'apport de la famille, sauf exception;
 - Concevoir un plan de soins individualisé et interdisciplinaire afin d'assurer le suivi de l'évolution clinique et l'ajustement des soins tout au long de la vie.
4. Garantir la compréhension uniforme et l'importance du consentement libre et éclairé en continu des soins donnés tout au long de la vie (ordres professionnels concernés) :
 - Pour la population mineure, compte tenu, notamment, de l'âge légal de 14 ans au Québec pour consentir à certains soins, réitérer l'importance du consentement libre et éclairé, à toutes les étapes de soins, en collaboration avec les parents avant et après 14 ans, en raison des conséquences irréversibles possibles (entre autres la fertilité) de certains des traitements proposés (hormonaux et chirurgicaux) et des risques à long terme;
 - Demander au Collège des médecins, qui a conçu un document de référence sur le consentement aux soins pour ses membres (mise à jour en octobre 2023), en collaboration avec les ordres professionnels concernés, d'apporter des précisions au sujet du consentement d'un enfant de 14 ans ou plus et des soins requis ou non à tous les âges, dans le cadre de soins transaffirmatifs, compte tenu de l'impact potentiel sur les soins tout au long de la vie.
5. Statuer sur la possibilité d'exiger d'un autre membre du corps professionnel une lettre de recommandation pour amorcer des soins médicaux de transition, voire développer des lignes directrices conjointes précisant les niveaux de responsabilités, si cette pratique est jugée acceptable (Collège des médecins du Québec en collaboration avec les ordres professionnels concernés).

6. Établir des lignes directrices conjointes pour départager l'évaluation professionnelle rigoureuse et les différents traitements qui pourraient être proposés des thérapies de conversion, qui sont interdites par la loi (ordres professionnels concernés).
7. Pérenniser des équipes interdisciplinaires et, lorsque cela n'est pas possible, garantir un accès à des professionnelles et professionnels de référence, toujours dans une approche interdisciplinaire, pour les soins transaffirmatifs, destinés tant aux jeunes qu'aux adultes (services sociaux, santé mentale et santé physique) :
 - Pour chaque région, afin de garantir un continuum de soins, et en transition et en détransition (le cas échéant), en première ligne, voire en deuxième ligne (Santé Québec, centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS] et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS]);
 - Dans chaque milieu universitaire, afin d'assurer un continuum de soins, et en transition et en détransition (le cas échéant), en deuxième et troisième lignes, et garantir conséquemment des corridors de soins avec les soins de première ligne de la région et des régions où sont offerts des services (Santé Québec, CISSS, CIUSSS et hôpitaux universitaires).
8. Connaître, reconnaître et pérenniser le réseau des organismes communautaires attitrés, pour chaque région, en partenariat avec les équipes interdisciplinaires en santé et services sociaux (MSSS, Santé Québec).
9. Garantir la continuité des soins par les équipes interdisciplinaires attitrées, voire les professionnelles et professionnels de référence, en collaboration avec les organismes communautaires, lors du passage des jeunes à l'âge adulte et de l'âge adulte à un âge plus avancé (selon l'organisation des soins pour les personnes plus âgées).
10. Voir à ce que le MSSS mandate l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux pour :
 - Réaliser une évaluation rigoureuse sur l'état des connaissances à l'égard des soins transaffirmatifs pour tous les groupes d'âge;
 - Élaborer des guides d'usage optimal et de bonnes pratiques, soit des outils de référence, sur les parcours de soins transaffirmatifs au Québec, en portant une attention particulière à la continuité des soins lors du passage d'un groupe d'âge à un autre, le cas échéant.
11. Voir à ce que le MSSS mandate l'Institut national de santé publique du Québec pour :
 - Établir une collecte de données sur les soins transaffirmatifs à tous les niveaux de soins (première, deuxième et troisième lignes), pour analyse longitudinale tout au long de la vie, afin d'orienter les décisions en santé et services sociaux, par Santé Québec et le MSSS, concernant l'évolution des soins transaffirmatifs au Québec.

CHAPITRE 4 – LE MILIEU DE L'ÉDUCATION

Les questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire suscitent des inquiétudes et des interrogations à divers points de vue. Les éléments portés à notre attention pendant nos consultations vont de la nature des contenus enseignés en matière d'éducation à la sexualité aux mesures pour soutenir la transition sociale des jeunes trans ou non binaires à l'école, en passant par le rôle des parents à cet égard.

Certains des propos colligés sont diamétralement opposés, d'autres convergent. Parmi ceux-ci, la conviction que les milieux éducatifs, comme lieux d'apprentissage et de développement personnel, se doivent d'offrir un environnement inclusif, exempt de toute forme de discrimination ou d'intimidation, et sécuritaire pour l'ensemble des élèves.

Enjeux et avenues à explorer

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

Éducation à la sexualité

1. Importance de maintenir le caractère obligatoire du cours d'éducation à la sexualité du primaire au secondaire dans les contenus du programme *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ).
2. Absence de cohérence et d'uniformité dans les approches et le matériel utilisés.
3. Manque de formation du personnel enseignant et de soutien à celui-ci.
4. Difficulté de gestion, dans certains cas, des contestations de la part d'élèves et de parents en lien avec le contenu du cours à la sexualité.

Transition sociale à l'école

5. Gestion inégale du bien-être et de l'accompagnement de l'élève.
6. Ambiguïtés autour de l'information donnée aux parents et de l'autorité parentale.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d'explorer ou d'approfondir les avenues suivantes :

Éducation à la sexualité

1. Distinguer rigoureusement les notions de sexe et de genre dans le contenu des cours et dans le matériel pédagogique, et ce, en veillant à ce que ni l'une ni l'autre ne soit effacée ou mise en veille (MEQ).
2. Mettre en place une forme d'approbation ou de recommandation du matériel pédagogique du cours d'éducation à la sexualité (MEQ).
3. S'assurer que les heures prévues sont bien enseignées, tout en restant à l'écoute des meilleures pratiques sur le terrain (MEQ, centres de services scolaires et commissions scolaires).
4. Informer les parents, en amont, sur le contenu du cours d'éducation à la sexualité et leur offrir un espace sécuritaire pour exprimer leurs préoccupations auprès des autorités scolaires (directions d'école).

5. Former l'équipe-école aux notions relatives à l'identité et à l'expression de genre (MEQ, centres de services scolaires, et commissions scolaires et directions d'école).
6. S'assurer que les enseignantes et enseignants qui donnent les cours d'éducation à la sexualité dans le cadre du programme CCQ ont suivi la formation continue proposée par le MEQ (centres de services scolaires et commissions scolaires).
7. Mieux outiller les écoles et le personnel enseignant pour qu'ils puissent mieux répondre aux demandes d'exemption et réagir adéquatement aux manifestations de défiance à l'égard du contenu du cours d'éducation à la sexualité (centres de services scolaires, commissions scolaires et directions d'école).
8. Recourir aux services d'une ou d'un sexologue, minimalement, par centre de services scolaire comme référence en éducation à la sexualité pour les établissements scolaires de son territoire (centres de services scolaires et commissions scolaires).
9. Clarifier et distinguer les rôles respectifs du personnel enseignant et du personnel de la santé et des services sociaux (infirmière, travailleuse sociale, psychologue, sexologue, etc.) par centre de services scolaire (centres de services scolaires et commissions scolaires en collaboration avec les partenaires).
10. Clarifier et distinguer les rôles respectifs du membre du corps enseignant responsable du programme pédagogique et celui d'une personne invitée issue des minorités sexuelles ou de genre pour des témoignages ponctuels (MEQ, centres de services scolaires et commissions scolaires).

Transition sociale à l'école

11. Offrir à chaque élève engagé dans un processus de transition sociale un plan d'accompagnement individualisé et mettre à contribution, au besoin, les professionnelles et professionnels compétents (psychologues, sexologues, autres) de l'école ou du centre de services scolaire (ou de la commission scolaire).
12. Rendre plus explicite le devoir de l'école d'encourager l'élève à informer ses parents de sa démarche de transition sociale. Lorsqu'une telle implication parentale est impossible ou jugée préjudiciable, établir clairement l'obligation pour l'école de faire évaluer l'élève trans ou non binaire par des professionnelles et professionnels compétents et de l'accompagner dans ce processus, afin de protéger sa sécurité psychologique et physique. Si nécessaire, prévoir explicitement l'implication de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) (MEQ, centres de services scolaires, commissions scolaires, directions d'école, DPJ).
13. Implanter des mécanismes de médiation et y avoir recours en cas de conflit ou de rupture de confiance entre l'école ou les parents, ou entre l'élève et l'école (centres de services scolaires et commissions scolaires).
14. Mesurer le phénomène en recueillant des données sur les transitions sociales en milieu scolaire, sur le nombre de demandes traitées par les établissements, sur les mesures mises en place pour accompagner le jeune et les parents, et sur l'âge de l'élève au moment de la demande et l'information transmise ou non aux familles (MEQ, centres de services scolaires, commissions scolaires, directions d'école).

CHAPITRE 5 – ESPACES RÉSERVÉS ET SPORT

La pluralité des genres pose un défi de taille lorsqu'il s'agit de concevoir des espaces de vie, ou encore des activités sportives réservées aux femmes ou aux hommes. Comment proposer des lieux qui accueillent la diversité de genre dans des contextes où l'on opère habituellement une distinction en fonction des sexes? S'il est impératif d'offrir aux personnes trans et non binaires un Québec ouvert, qui favorise leur plein épanouissement, il y a également lieu de réfléchir aux raisons qui justifient la présence d'espaces organisés en fonction de la binarité des sexes.

Ce chapitre explore les tensions entre inclusion, équité et sécurité, notamment pour les femmes, et appelle à des approches différenciées selon les contextes. La coexistence du discours relatif au genre et de celui concernant le sexe biologique, dont il a été question dans le chapitre 1, trouve ici son prolongement pratico-pratique dans des espaces et des activités de vie commune.

Enjeux et avenues à explorer

A. Toilettes et vestiaires

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. L'offre d'espaces réservés adaptés aux besoins de la diversité de genre, alors que ces espaces sont traditionnellement organisés autour de la binarité des sexes.
2. Des toilettes et des vestiaires sécuritaires et respectueux de l'intimité de toutes les personnes.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d'explorer ou d'approfondir les avenues suivantes :

1. Diversifier l'offre de toilettes et de vestiaires, tout en restant à l'écoute des usagères et usagers.
 - Privilégier la mise en place d'espaces universels à usage individuel afin de répondre aux différents besoins des personnes trans ou non binaires, et ce, peu importe le stade de leur transition.
 - Éviter que ces espaces ne soient situés dans des endroits isolés ou difficiles d'accès, ce qui pourrait décourager leur utilisation et accroître le sentiment d'insécurité.
 - Modifier l'affichage des espaces universels à usage individuel de manière à décrire les installations que l'on y trouve, plutôt que le type de personnes qui y sont admises.
2. Prendre le temps d'expérimenter l'utilisation d'espaces mixtes à usage collectif par le biais de projets pilotes dans des milieux principalement fréquentés par des adultes.
3. Maintenir des espaces non mixtes réservés aux femmes et aux filles en milieu scolaire, pour préserver leur intimité et leur sentiment de sécurité.
4. Accorder une importance particulière à l'intimité et à la vie privée dans les vestiaires sportifs afin d'éviter l'auto-exclusion de catégories pour lesquelles la participation aux activités sportives est jugée prioritaire, notamment les jeunes filles, les adolescentes et les personnes trans ou non binaires.

B. Ressources et centres d'hébergement

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. La préservation de la sécurité, de l'intimité et de la dignité des personnes en situation de crise ou de vulnérabilité qui résident dans les lieux d'hébergement pour femmes.
2. Les besoins particuliers d'hébergement des personnes plus vulnérables, notamment celles de la diversité de genre.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d'explorer ou d'approfondir les avenues suivantes :

1. Soutenir financièrement des organismes communautaires qui se consacrent aux diverses réalités des personnes trans ou non binaires, pour assurer à celles-ci un milieu d'hébergement répondant à leurs besoins lorsqu'elles sont victimes de violence (MSSS et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
2. Analyser les expériences de mixité pour déterminer les conditions de succès, les écueils à éviter et les impacts tant sur la clientèle traditionnelle que sur celle des femmes trans ou non binaires (Conseil du statut de la femme).
3. Respecter la situation particulière des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence qui décident de restreindre leurs services aux femmes cisgenres.
4. Inviter les centres qui offrent des services d'hébergement pour femmes et les organismes communautaires qui offrent des services aux personnes trans ou non binaires à faire preuve d'une plus grande concertation et à un partage d'expertise (organismes communautaires).

C. Les centres de détention

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. Milieu sécuritaire pour toutes les personnes incarcérées.
2. Respect des besoins particuliers des personnes issues de la diversité de genre.
3. Harmonisation des pratiques et cohérence.
4. Détection de la dangerosité et de la sincérité de la transition.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d'explorer ou d'approfondir les avenues suivantes :

1. Respecter l'auto-identification pour le choix du lieu de détention.
2. Évaluer rigoureusement le niveau de dangerosité et la sincérité de la transition (équipe interdisciplinaire).
3. S'assurer de fournir aux détenues qui souhaitent contester un refus de transfert l'information nécessaire sur les recours possibles.
4. Diffuser des directives claires (instructions) pour uniformiser les pratiques du personnel.

5. Renforcer le respect de la vie privée et du choix de la/des personnes qui font les fouilles.
6. Élaborer des formations adaptées au contexte carcéral et les rendre accessibles aux personnes concernées.
7. Poursuivre le suivi de la situation des personnes trans ou non binaires dans les centres de détention afin d'évaluer leurs besoins et les pratiques en place, et ce, pour ajuster les politiques et les directives (instructions) au besoin.

D. Sport et loisirs

À la lumière de nos consultations et de nos lectures, nous soulignons les enjeux suivants :

1. L'inclusion des personnes trans et non binaires dans les activités sportives et de loisirs, et la discrimination dont elles sont victimes.
2. L'équité et la sécurité des compétitions dans le sport, notamment pour les femmes.
3. La participation sportive pour toutes les personnes, afin qu'elles puissent bénéficier des bienfaits de l'activité physique.
4. Un leadership gouvernemental adapté à la complexité de la gouvernance sportive et respectueux des compétences et de l'autonomie des organismes concernés.

Au regard des enjeux qui précèdent, nous suggérons d'explorer ou d'approfondir les avenues suivantes :

1. Guider les approches en distinguant les activités récréatives — pour lesquelles le Québec peut jouer un rôle clé — des compétitions d'excellence, qui sont régies par les règles des fédérations provinciales, nationales et internationales, et pour lesquelles son influence est plus restreinte.
2. Mettre en œuvre le projet de loi 45 sur l'intégrité et la sécurité dans les milieux du loisir et du sport (MEQ) :
 - Réduire les préjugés, les discriminations et les violences dans le milieu sportif.
 - Garantir la sécurité des compétitions dans la pratique sportive.
3. Maintenir des catégories sportives féminines reconnaissant les enjeux, pour les athlètes féminines, d'égalité réelle, d'équité et de sécurité dans les compétitions (fédérations sportives).
4. Adopter des mesures d'accommodement adaptées aux réalités propres à chaque discipline sportive, particulièrement au niveau récréatif (associations sportives et milieu de l'éducation).
5. Encourager la création de catégories ouvertes ou mixtes permettant à des personnes de concourir ensemble dans un cadre adapté, peu importe leur identité de genre ou leur expression de genre (associations sportives et milieu de l'éducation).
6. Élaborer des politiques d'inclusion claires et accessibles ainsi que des lignes directrices non contraignantes basées sur deux principes fondamentaux : l'équité dans les compétitions et la sécurité des athlètes, et ce, en concertation avec les personnes concernées et, notamment, avec les spécialistes en sciences du sport, les fédérations sportives et les milieux scolaires (MEQ).

7. Mettre en place une veille scientifique rigoureuse, appuyée par un comité consultatif composé d'expertes et experts scientifiques, afin de suivre l'évolution des connaissances au regard de l'inclusion des personnes trans ou non binaires et d'ainsi mieux guider les organisations sportives et de loisirs (MEQ).
8. Renforcer la formation et la sensibilisation au sein des organisations, par des interventions ciblant les entraîneuses et entraîneurs, le personnel enseignant et les gestionnaires d'installations sportives et de loisirs (fédérations et associations sportives, milieu de l'éducation et autres organismes impliqués dans le sport, MEQ).
9. S'assurer d'un consentement libre et éclairé, particulièrement dans les sports de combat, sous fond de transparence dans la divulgation d'informations personnelles, lorsque requises, afin d'évaluer les risques (associations et fédérations sportives concernées, MEQ).

Conclusion

Notre rapport propose des avenues à explorer et des balises qui ne sont pas des dogmes. Ce sont des suggestions ouvertes, soumises à l'épreuve du débat public, à la critique constructive, et, surtout, à l'expérience des personnes concernées. Elles visent à alimenter un débat démocratique dynamique et évolutif, dans un contexte complexe aux réalités changeantes.

Notre approche vise un équilibre : refuser tant la précipitation que l'immobilisme, en ancrant les actions à venir dans des données probantes et dans un souci d'équité. Ce n'est pas un hasard si les consultations ont révélé, par-delà les divergences, un même appel à une réponse humaine et pragmatique.

Nous souhaitons fortement que ce rapport apporte un éclairage additionnel sur la situation des personnes trans ou non binaires, et ce, dans les divers milieux où elles évoluent.

Enfin, nous espérons que son contenu aidera le gouvernement et ses diverses composantes à poursuivre leur réflexion, leurs études et leurs actions, dans un esprit de cohésion sociale, en faisant du Québec un lieu sécuritaire d'échanges autour de la manière de bâtir un monde commun où chaque personne a sa place, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Ce sommaire ne saurait refléter la diversité des points de vue entendus pendant nos consultations. Pour comprendre l'ampleur des enjeux soulevés ainsi que la complexité des sujets traités, vous êtes invités à lire notre rapport.

